

Février 2021

Au sommaire :

- ❖ Page 1 : Actus : Plan de relance et plan protéines
- ❖ Page 2 : Actus : PCAE, c'est parti et Aides VSLM : suppression du critère couleur veaux bios en 2021
- ❖ Page 3 : Agenda – Publications - Outils
- ❖ Page 4 à 6 : Article technique : Essais de prairies multi-espèces en PACA

## Actus : Plan de relance – un plan protéines pour la filière et un second dispositif agroéquipements protéines végétales

- Dans le cadre du volet agricole du plan de relance présenté le 3 septembre 2020, la mesure « protéines végétales » vise, à brève échéance, à développer la production de protéines végétales en France, à la fois pour réduire la dépendance aux importations et sécuriser les approvisionnements, améliorer la situation économique des éleveurs en favorisant leur autonomie alimentaire et en leur offrant de nouveaux débouchés et enfin, répondre aux enjeux environnementaux et climatiques et lutter contre la déforestation importée. Ces objectifs s'inscrivent totalement dans les fondements de l'agriculture biologique en élevage.
- Le présent Appel à projets (AAP) comporte deux volets :
- Un volet collectif « **structuration des filières protéines végétales** » qui a pour objet l'accompagnement de la construction et de la réalisation de projets collectifs structurants de filière(s). Les aides octroyées portent sur les dépenses d'ingénierie du projet, les dépenses de personnels, les prestations d'études, de conseils et les prestations informatiques, des investissements matériels à l'aval des filières (matériel de stockage, distribution, transformation, etc.) s'intégrant dans le cadre du projet de structuration de filières, ainsi que les investissements matériels dans le cadre de projets collectifs de recherche et développement.
- Un volet individuel « **investissements matériels aval** » répondant aux objectifs de logistique post-récolte ou de transformation à destination de l'alimentation humaine ou animale.

Plus d'info [ici](#)

Le premier guichet agroéquipement du plan protéines végétales a reçu un grand nombre de demandes couvrant l'enveloppe dévolue de 20 millions d'euros. Ce premier guichet est donc clos.

Pour répondre aux nombreuses demandes émanant de tout le territoire national, un second dispositif agroéquipement protéines végétales sera très prochainement ouvert. Les nouvelles modalités de ce second dispositif exceptionnel seront préalablement soumises au prochain Conseil d'administration de FranceAgriMer. A priori ce dispositif devrait concerner les protéines végétales non fourragères.

Plus d'infos [ici](#)



**PLAN DE RELANCE**

*Transition agricole, alimentation et forêt*



## Actus : PCAE 2021, c'est ouvert !

Le Plan de Compétitivité des Exploitations Agricoles (PCAE) est ouvert depuis le début de l'année 2021. Ce dispositif (financé par le fonds européen de développement rural FEADER) a pour objectif d'aider à la modernisation des exploitations agricoles. Il s'organise en 3 volets : modernisation des élevages (Volet 1), favoriser les investissements environnementaux des exploitations dans le secteur du végétal (Volet 2) et les investissements liés aux économies d'énergie et à la production d'énergie renouvelable (Volet 3).

- **Date de limite de dépôt des dossiers** au 30/03/2021 pour les volets 1 et 3, au 14/05/2021 pour le volet 2
  - **Dossier à déposer au guichet unique** des DDT
  - **Montants des aides** : de 15 à 90% selon les volets (le plus souvent inférieur à 40%)
  - **Investissements éligibles** : voir détail ci-dessous
- **Volet 1 :**  
Les constructions neuves, rénovation, modernisation ou extension de bâtiments, dont les techniques de construction visent à réduire leur impact environnemental (y compris sur le changement climatique, l'eau et le paysage). Les matériels et équipements permettant d'améliorer :  
L'autonomie alimentaire du cheptel  
Le bien-être animal  
La sécurité et le confort des personnes  
La gestion des effluents  
Les investissements liés au respect des normes nouvellement introduites
  - **Volet 2 :**  
Réduction des pollutions par les fertilisants  
Réduction de la pression des prélèvements sur la ressource en eau  
Pratiques cultures répondant à plusieurs enjeux  
Réduction de la pollution par élimination et valorisation des déchets  
Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques
  - **Volet 3 :**  
Bloc traite, séchage en grange, isolation des locaux, production d'énergie à partir de biomasse, méthanisation, ...

Les chambres accompagnent les porteurs de projets dans le montage des dossiers. Plus d'info [ici](#)

## Réglementation : Aides VSLM - Suppression du critère couleur pour l'éligibilité des veaux à partir de la campagne 2021






Jusqu'à la campagne 2020, l'éligibilité des veaux biologiques aux aides aux veaux était conditionnée par des critères de qualité de la carcasse (couleur, conformation, engraissement) évalués par l'abattoir. Notamment, les veaux bio (hors veaux de type racial Corse) étaient inéligibles dès qu'un de ces critères était vérifié : couleur de la viande 4 (correspondant à une couleur rouge se rapprochant de la viande de boeuf) ; conformation de la carcasse O ou P (correspondant à une musculature moyenne ou réduite) ; engraissement 1 (correspondant à un classement « maigre »).

L'accord interprofessionnel établi par INTERBEV relatif au classement et au contrôle de la couleur des carcasses de veaux en abattoirs conduit à des évolutions de pratique dans les abattoirs concernant l'évaluation de la couleur de la

carcasse. Ces nouvelles dispositions conduiraient à ce que certains veaux issus de l'agriculture biologique ne soient plus éligibles à l'aide aux veaux. Ce serait par exemple le cas des veaux abattus dans des petits abattoirs, qui ne sont plus soumis à l'obligation de classer la couleur des carcasses (abattoirs de moins de 2 000 veaux).

Afin de prendre en compte les évolutions d'interprétations réglementaires concernant notamment l'accès plein-air des veaux AB, **le Ministère a décidé de supprimer la couleur de la carcasse des critères d'éligibilité pour les aides aux veaux à partir de la campagne 2021 (concernant donc les veaux abattus en 2020). Les autres critères relatifs à la conformation et à l'engraissement restent inchangés et s'appliquent.** + d'infos [ici](#).

## Agenda

<b>EN FRANCE</b>	 <b>Le 16 février 2021, Webinaire (de 11h à 12h)</b>	Webinaire « Les évolutions de la réglementation Bio » (en préparation/transformation), organisé par IBB et Bureau Veritas. + d'infos <a href="#">ici</a>
	 <b>Du 16 au 25 mars 2021, en distanciel</b>	Formation ITAB : « Produire des agneaux en AB : repères techniques et économiques » + d'infos <a href="#">ici</a>
	 <b>Les 24 et 25 mars 2021, à Paris (75) et en webinaire</b>	Journées de Printemps 2021 de l'AFPF : « Prairies et fourrages 2.0 ». + d'infos <a href="#">ici</a>
	 <b>Le 5 mai 2021, à Lusignan (86)</b>  <b>Le 6 mai 2021, à Lusignan (86)</b>	Formation ITAB / IFIP : « Produire du porc en agriculture biologique ». Formation ITAB / IFIP : « L'alimentation du porc en agriculture biologique ». + d'infos <a href="#">ici</a>

## Publications - Outils

### **Les exploitations ovines laitières du Massif Central en agriculture biologique : Résultats campagne 2018 - COLLECTIF BIORÉFÉRENCES OVINS LAIT**

Cette synthèse présente les références issues du suivi du réseau de 15 fermes en ovins lait bio dans le Massif Central, réalisé dans le cadre du projet BioRéférences.

<https://bioreferences.bioetclac.org/ovins-lait-2/>

### **Guide 2019 : Elevage biologique en Bourgogne-Franche-Comté : Partie 1 : Les Bovins**

Ce guide synthétise les expériences et le savoir des conseillers en élevage bovin (allaitant et laitier) biologique de Bourgogne-Franche-Comté. Il compile une quarantaine de fiches techniques réparties en cinq grands thèmes : les fiches « Conduite des animaux d'élevage bovin » ; les fiches « Alimentation » ; les fiches « Sanitaires » ; les fiches « Logement et équipement » ; les fiches « Gestion du système fourrager ». Ces fiches permettent d'accéder à des références techniques, conseils techniques, conseils pratiques...

+ d'infos [ici](#)



## Essais de prairies multi-espèces en PACA

### LE CONTEXTE

Comment adapter les prairies temporaires en région PACA pour répondre aux enjeux d'autonomie alimentaire des élevages et de résilience face au changement climatique.

Afin d'essayer d'apporter des éléments de réponse, des essais de mélanges de prairies multi-espèces ont été mis en place chez des agriculteurs en PACA, ainsi que dans des fermes expérimentales, avec suivi et analyses des résultats.

Programme ambitieux d'expérimentation et d'observations des prairies multi-espèces, il se déroule sur 5 ans de 2019 à 2023 grâce à la combinaison de deux projets financés d'une part par le Casdar et d'autre part par le FEADER (Fonds européen) et le Conseil Régional SUD-PACA

### La prairie multi-espèces

Derrière ce terme se cache en réalité des prairies temporaires composées **d'au moins 3 espèces** végétales de **2 familles différentes** (le plus souvent des graminées et des légumineuses).

Généralement, une prairie multi-espèces doit présenter :

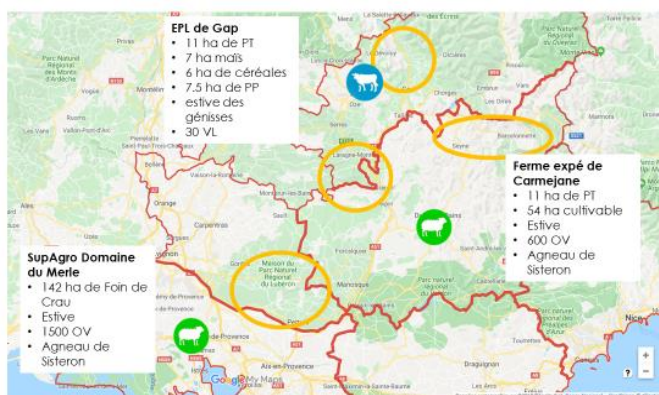
- une robustesse lui permettant d'atténuer la variabilité de la production en fonction des années
- une bonne adaptation de la pousse face à l'hétérogénéité des parcelles
- une valeur alimentaire des fourrages plus stable et un meilleur étalement de la production tout au long de l'année permettant un gain d'autonomie fourragère
- une bonne résistance aux aléas climatiques
- une place utilitaire dans la rotation des cultures permettant de fixer l'azote et donc de réduire de l'utilisation d'intrants azotés

### OBJECTIFS RECHERCHÉS DU PROJET

- **Acquérir des références locales** et récentes sur l'implantation et la production des prairies multi-espèces en conditions méditerranéennes dans les exploitations d'élevages et dans les exploitations productrices de fourrages de vente
- **Etudier finement la stratégie des éleveurs** vis-à-vis de la place des prairies multi-espèces dans le système de production et d'alimentation animale
- **Faire émerger et accompagner des groupes d'agriculteurs** en favorisant les échanges entre pairs et en intégrant l'ensemble de la chaîne de développement et d'enseignement agricole
- **Améliorer les connaissances et les compétences des conseillers** des organisations professionnelles agricoles sur les prairies multi-espèces et plus généralement les productions fourragères cultivées

### L'ORGANISATION DU PROJET

Quatre groupes d'agriculteurs ont été constitués : Vallée de la Blanche et de l'Ubaye, Sisteronais, Gapençais et Luberon. Chacun d'entre eux dans des zones climatiques différentes permettant d'apprécier les performances des prairies dans des conditions variées.



## LES MÉLANGES TESTÉS

Sur chacune des exploitations engagées dans le projet, 2 mélanges multi-espèces (voir le détail ci-dessous des mélanges par secteur) ont été testés ainsi qu'un témoin (luzerne-dactyle).

Ces différents mélanges, testés en condition réelles chez les exploitants, ont également été mis en place dans les fermes expérimentales de Carmejane (04) et des Emeyères (05).

		Groupes							
		Champsaur		Lubéron		Seyne		Sisteron-Buëch	
Nom du mélange	OH Dormal 323 Bio ajusté	Mélange MTT ajusté	Vo Prod (mélange fait-maison)	Saint Marcellin / Luzerne / Sainfoin	Mélange MTT ajusté	Saint-Marcellin / Luzerne	Mélange nous ! ajusté	Saint Marcellin / Sainfoin	
Commercialisé par	Drac lait	Jouffray Drillaud	Prodia	AlpeSud	Jouffray Drillaud	AlpeSud	Prodia	AlpeSud	
Espèces présentes dans les mélanges									
Graminées	Brome			13					
	Dactyle	4,3	3	1	5,3	3	4,3	6	5
	Fétuque des prés	8,4							
	Fétuque élevée		7	6	9,7	7	8		10
	Fléole	2,2							
	Pâturin							1	
	RGA		1		3,6	1	3		4
RGH							5		
Légumineuses	Lotier		1	0,7	1,3	1	1,1	7	1
	Luzerne	13,8	12	4,5	7	12	9	13	
	Sainfoin			45	30				40
	Trèfle blanc		3	0,7	2,2	3	1,8		2
	Trèfle violet	1,4	3			3	ü		
Dose semée/ha	30	30	71	59	30	27	32	62	

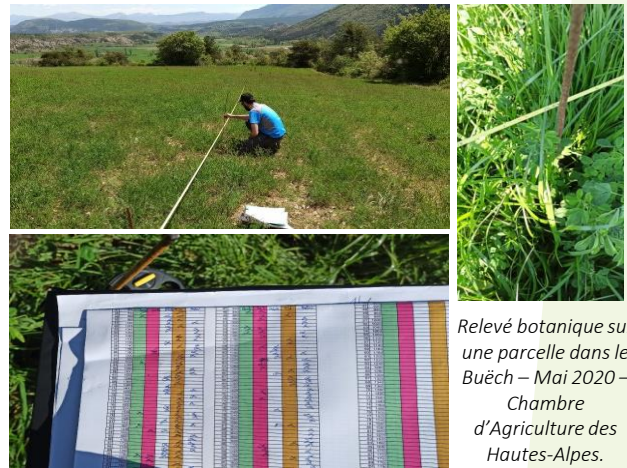


Implantation essais prairies multi-espèces dans le Buëch – Mars 2019

### Les 1ères MESURES en 2020 : Relevés Floristiques

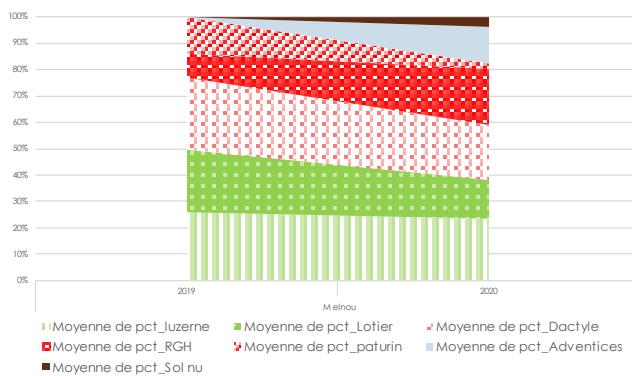
En 2020, le projet s'est concrétisé par les premières mesures des essais implantés au cours de l'année 2019 et les premières observations et analyses (détermination floristique des essais afin de déterminer la contribution des différentes espèces au rendement, et d'autre part, à la détermination du rendement).

Au final, environ 70 « bandes d'essai » (environ 1000m<sup>2</sup> chacune) ont été suivies en 2020 chez 24 agriculteurs. Dans le même temps, les essais sont reproduits dans les lycées agricoles de Carmejane et des Emeyères.



Relevé botanique sur une parcelle dans le Buëch – Mai 2020 – Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes.

### Sisteron Buëch : MeInousFlore 2020



Exemple de 1er résultat obtenu : Evolution de la composition floristique du mélange « mélangeonous » depuis le semis en 2019 – Groupe Buëch

Ces suivis, réalisés pour la première fois en 2020 et qui seront réalisés jusqu'en 2023, permettront d'avoir un aperçu de l'évolution floristique des mélanges testés et ainsi mesurer la contribution des différentes espèces au rendement. Ceci permettra d'avoir des données sur le choix des espèces les plus adaptées, les plus résistantes et les plus productives en fonction des territoires.

## Les Mesures du rendement

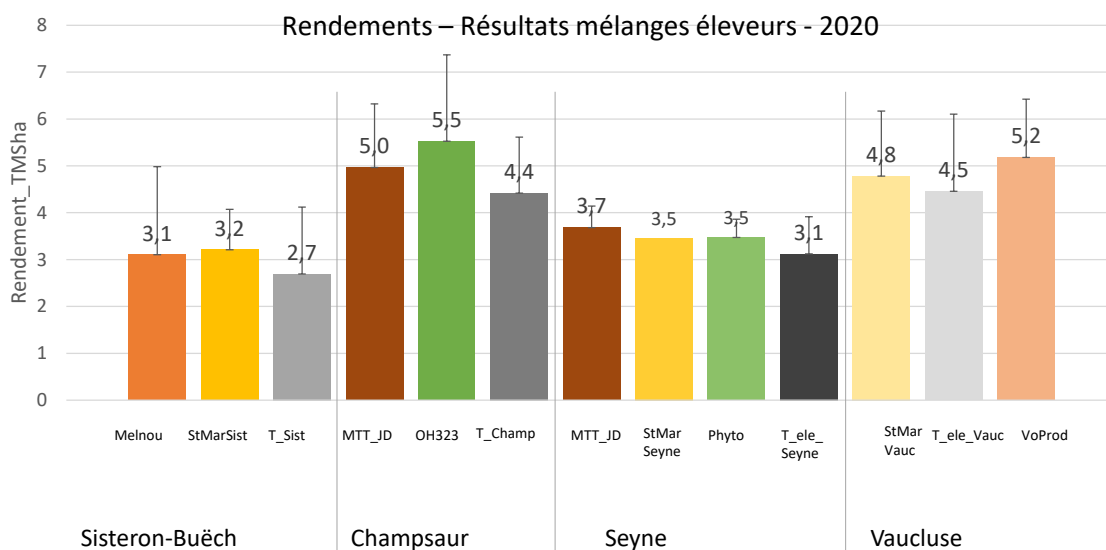
Une des données essentielles dans l'appréciation de la performance des prairies temporaires est bien évidemment la mesure du rendement. Ainsi, en 2020, le suivi a été réalisé avec la mesure du rendement sur les 26 parcelles suivies.

### Exemple de mesure de rendement

Etape 1 : Prélèvements de 4 « quadras » par bande

Etape 2 : Pesage de l'échantillon

Etape 4 : Mise à l'étuve 48 à 72h puis pesage de la Matière Sèche



### Poursuite du projet en 2021

Le projet se poursuivra à l'identique en 2021 avec le suivi des parcelles et l'analyse des données. L'objectif de ce projet est d'avoir un suivi pluriannuel des prairies multi-espèces afin d'apporter des éléments techniques aux éleveurs de la région PACA.

**Infos supplémentaires auprès des partenaires du projet : CA84, CA04, CA05, Idele, MRE, Ferme de Carmejane et des Emeyères.**

